

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 70 Octobre Novembre Décembre 2006

Écouter, échanger, entendre, décider et agir

Robert BALDÈS

Comment ne pas évoquer la taxe des ordures ménagères ! La diminution pour certains, l'augmentation parfois forte pour d'autres, sur la base d'une progression importante de la facturation du SMICVAL à la Communauté des Communes. Si tout mode de répartition a ses inconvénients et ses avantages, rien de véritablement juste n'existe à ce jour. Il faut rapidement réfléchir à un meilleur équilibre. Et surtout mettre un terme à cette progression insoutenable des coûts du transport et du traitement des ordures ménagères, mais peut être aussi des mises aux normes imposées dans des délais peu raisonnables. J'ai demandé l'organisation d'un débat public sur GAURIAC avec la présence du SMICVAL. Le Président de la CDC, aussi Vice-Président du SMICVAL, préfère s'orienter vers une réunion publique à BOURG pour le canton. Les questions posées par la population méritent un échange de vue et des réponses claires.

Une nouvelle tranche de travaux de réfection des voies communales vient d'être programmée et pourrait s'étaler jusqu'au printemps. Le grand contournement semble s'éloigner sensiblement de la commune. Toutefois, rien n'est encore gagné et il reste à obtenir la réouverture du débat public sur la nécessité ou non de ce pont autoroutier avant toute décision. Une bonne nouvelle vient de nous parvenir du Conseiller Général que nous remercions, puisque c'est en novembre prochain que la subvention tant attendue pour la construction de la salle polyvalente sera inscrite à l'ordre du jour de la commission permanente.

Suite en page 3 ►►►

www.gauriac.fr

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
Ordures ménagères
- 6 Sauvons la poste de Gauriac
- 7 Ouverture du garage
- 8 Engins bruyants, décharges sauvages, état des lignes EDF et téléphone - État civil
- 9 Horaires d'autobus
- 10 **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 7 juillet 2006
- 11 Séance du 7 août 2006
- 12 **ASSOCIATIONS**
Culture et Loisirs, gymnastique
- 13 École de VTT, Écho des parents
- 14 **LOISIRS**
Bibliothèque
- 15 Expo. de cartes postales, Cascaillou
- 16 Recettes d'ici
- 17 Petites phrases..., Agenda
- 18 **MÉMOIRE DU VILLAGE**
Être à l'heure

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction
René AVARGUES
Bernard CHERY
Marcelle MASSIAS
Armande MONTION
Jeannine POUILHE

Du 20 oct. au 24 nov.
Exposition
de cartes postales
anciennes p. 15

Nouveau p. 7
Garage auto

Journée verte d'automne
Organisée par Culture et Loisirs

Avec
Raymond
le Jardinier
de France
Bleu Gironde

Dimanche
22 octobre
de 10h à 18h

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

Secrétariat ouvert au public :

lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte est communiqué par le répondeur.

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

Hôpital Pellegrin : 05 56 79 56 79

ACCIDENTS DE L'ŒIL : 05 56 79 54 63 ou 05 56 79 54 64

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

TRIBUNAL d'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Lylia JOINEAU - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PU-**

GNAC : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin -

St CHRISTOLY : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg - 8, au Mas** - Tél. 05 57 94 06 80

Assistante sociale du Régime Général : mardi de 9h30 à 11h30 sur RDV au 05 57 42 02 28

Assistante sociale du Régime Agricole : lundi et jeudi de 9h à 12h sur RDV au 05 94 08 84.

M.S.A Conseiller : 1^{er} et 2^e vendredi du mois, le matin.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12 h (aide ménagère, carte d'invalidité, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Couverture Maladie Universelle, transport pour les personnes à mobilité réduite etc.)

C.R.A.M.A. (assurance maladie) : 2^e lundi du mois de 9h à 12h sur RDV au 05 56 11 68 89

Conciliateur : M. Guérin le mercredi de 10h à 12h

C.A.U.E. conseils en architecture et amélioration de l'habitat : 2^e mardi du mois à 11 h sur RDV au 05 57 94 06 80

P.A.C.T. Habitat : 2^e mardi du mois de 14h à 16h

Mission Locale de la Haute Gironde : lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80, le mardi après-midi sans RDV.

Point Accueil Écoute Jeunes : psychologue le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 56 44 50 99

A.C.S.A.I.E. (accompagnement vers l'emploi) : le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 57 58 43 13

C.E.P.A.C.C.R.E. (création d'entreprise) : vendredi de 9h à 13h sur RDV au 05 56 51 12 14

► **À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye - 32, rue des maçons**

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

► **À la MAIRIE de BLAYE**

Caisses de Retraite : tous les mercredis de 9 h à 12 h

AUTRES SERVICES

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début janvier 2007. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 déc. 2006 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Surprise et colère

Impôts Fonciers 2006 et la Taxe des Ordures Ménagères

DÉTAIL DU CALCUL				
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Dépa
Taux 2005	23,51 %	%	%	8

Nous avons été fréquemment sollicités pour justifier le montant de la feuille d'impôts fonciers. Quoi de plus normal lorsque les écarts d'une année sur l'autre deviennent insupportables. En effet, la taxe des ordures ménagères qui depuis cette année

est basée sur le foncier bâti figure donc sur la même feuille. Alors que l'année précédente ce service relevait d'une redevance indépendante. La fusion du syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Haute Gironde (SMICTOM) avec celui du Libournais a donné lieu à la création du SMICVAL, à St Denis de Pile, et nous a imposé, pour des raisons de récupération de TVA sur les investissements, le retour à ce mode de prélèvement que nous connaissions déjà en 2002 à Gauriac.

D'autre part, au-delà du coût du service qui a encore augmenté, la taxe étant directement proportionnelle au foncier bâti, certaines personnes ont bénéficié d'une réduction pendant que d'autres ont subi une augmentation, parfois importante et même très importante.

L'obligation de mise aux normes du centre de St Girons, qui n'est plus exploité, a nécessité une lourde dépense. De plus, notre arrivée à St Denis de Pile a exigé l'acquisition de matériels supplémentaires. Puis en raison de la multiplication des dépôts sauvages devant les containers à bouteilles, le SMICVAL a été obligé de créer des équipes de nettoyage pour entretenir régulièrement les abords. Tout cela figure dans la taxe prélevée cette année. Cette année le SMICVAL réclame 1 203 344 € à la Communauté des Communes, contre 891 003 € l'an dernier pour le SMICTOM, soit une augmentation de 312 341 €.

Sur le fond, quel que soit le mode de prélèvement « taxe » ou « redevance », le transport et le traitement des ordures ménagères posent un véritable problème de coût qu'il nous faudra bien arriver à maîtriser. Il vient amputer le pouvoir d'achat déjà bien faible d'un grand nombre de familles en difficulté. Pourtant nous ne pouvons plus vivre en jetant nos déchets comme il y a quelques décennies.

Les emballages de toute nature bien souvent inutiles, en double, parfois même en triple pour soit disant faciliter la manutention et le transport des marchandises ou attirer l'attention des clients dans les magasins, pourraient être sérieusement réduits.

Il est anormal de continuer à produire tant de déchets pour ensuite les laisser à la charge des consommateurs qui n'ont plus que le choix de payer chaque année davantage pour les éliminer.

Robert BALDÈS

◀◀◀ Suite de la page 1.

À partir de là, nous pourrions donc engager le lancement de l'opération. D'autant qu'avec le déménagement de l'association Culture et Loisirs dans les locaux rénovés de l'école la voie est maintenant libre pour livrer le bâtiment « Bergon » aux entreprises. Mais avant tout, comme le prévoit la loi, nous allons lancer le marché de mise en concurrence dès le mois prochain.

Bienvenue et tous nos vœux de réussite aux nouveaux gérants de la station service ELAN qui viennent d'ouvrir un garage automobile. Le manque de locaux commerciaux à louer limite sérieusement notre dynamique puisque à l'heure actuelle nous avons deux demandes que nous ne pouvons satisfaire. Bien dommage ! Il est regrettable que pendant ce temps La Poste cherche à réduire son activité par tous les moyens. Nous devons redoubler de vigilance et poursuivre notre action pour éviter une nouvelle offensive d'abandon de ce service public. Une bataille de 2 mois a été nécessaire pour que le Directeur Départemental accepte de recevoir une délégation du Conseil Municipal le 24 octobre prochain.

Déjà le dernier trimestre de l'année ! Les vendanges sont terminées. Les acteurs des travaux de la vigne et les saisons successives ont semblé t-il conduit à un bon millésime. Maintenant place aux œnologues et à tous ceux qui s'activent dans les chais pour peaufiner ces Côtes de Bourg que nous retrouverons dans quelques années sur nos tables.

L'automne est là, au fil des jours sachons pleinement profiter des belles couleurs en mouvement que nous offre la nature. Alors je vous souhaite de bonnes ballades pour découvrir et admirer les paysages de nos coteaux.

Le Maire
Robert BALDÈS

1. L'augmentation du coût des ordures ménagères est exorbitante et continue

Durant les années 90 le coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères avait déjà subi d'énormes augmentations.

Ce coût a encore doublé depuis 2002. Consultez en effet votre avis de taxe foncière 2002, la dernière année où nous avons payé les ordures ménagères avec les taxes foncières. Vous constaterez que le taux des ordures ménagères était alors de 11,20 %, il est aujourd'hui de 22,01 %.

Pour la seule année 2006 l'augmentation du coût des ordures ménagères est de 31 % environ (voire 35 % selon la méthode de calcul). Ainsi, si nous avions continué à payer une redevance (comme de 2003 à 2005), celle-ci serait passée de 190 € à 249 € cette année (cas d'un foyer de deux personnes ou plus).

2. L'augmentation est inégalement répartie chaque fois qu'on change de mode de perception

En 2003 nous sommes passés de la taxe à la redevance

Si en 2003 vous-même, ou le propriétaire du logement que vous louez, avez payé moins de 500 € de taxes foncières vous avez ressenti une lourde augmentation du coût des ordures ménagères par rapport à 2002 (cas d'un foyer de deux personnes ou plus). Cette augmentation était d'autant plus importante que

vos taxes foncières étaient faibles, c'est à dire votre logement modeste. À l'inverse, pour plus de 600 € de taxes foncières vous avez vu votre participation au coût des ordures ménagères diminuer en 2003. Et cela d'autant plus que vos taxes étaient élevées. Entre 500 à 600 € de taxes foncières le coût des ordures ménagères était équivalent en 2002 et 2003.

Quelques repères pour comprendre l'augmentation des taxes foncières 2006

En 2006 nous passons de la redevance à la taxe

Cette année, si vous-même, ou le propriétaire du logement que vous louez, payez environ 500 € de taxes foncières vous ne ressentez aucune augmentation du coût des ordures ménagères par rapport à 2005 (cas d'un foyer de deux personnes ou plus). Si votre taxe est plus basse vous payez même cette année moins d'ordures ménagères que l'an dernier. Si vous payez en 2006 entre 500 et 650 € de taxes foncières l'augmentation du coût des ordures ménagères que vous subissez cette année est inférieure à celle que vous auriez subie si nous étions restés à la redevance (+ 31 %). Par contre, si vous payez en 2006 plus de 650 € de taxes foncières, alors vous subissez

une lourde augmentation, d'autant plus importante que vos taxes foncières sont élevées.

3. L'attitude des élus de Gauriac

Les ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté de Communes et c'est à ce niveau que nous intervenons.

En 2002, nous nous sommes opposés à la création d'une redevance car nous nous refusions la perspective de faire payer davantage à ceux qui habitent les logements les plus modestes. De plus nous considérons que le ramassage et le traitement des ordures ménagères est un service public et, à ce titre, doit être financé par l'impôt au même titre que l'école ou la voirie. Nous nous sommes sentis bien seuls à l'époque... En Conseil Communautaire nous n'avons été suivis que par une poignée d'élus (impossible de savoir lesquels, le vote s'étant fait à bulletins secrets).

Fin 2004 avec ceux de Bourg, les représentants de Gauriac au Conseil Communautaire ont été les seuls à voter contre l'adhésion au SMIC-VAL. En effet la création de cette structure s'est faite dans des conditions peu claires. Ce qui était certain dès l'origine, et nous l'avions annoncé, c'est qu'avec cette fusion nous allions subir d'énormes augmentations. Cela aurait pu être évité, en partie au moins, avec d'autres solutions (voir le *Journal de Gauriac* n° 62 d'octobre 2004, pages 6 et 7).

Aujourd'hui nous continuons à agir pour davantage de clarté dans le dossier des ordures ménagères et pour faire en sorte que les coûts de ramassage et de traitement demeurent raisonnables. Cela n'est pas simple. En effet, à l'heure où il est de bon ton de parler de décentralisation, les centres de décision du syndicat intercommunal des ordures ménagères s'éloignent de plus en plus.

Raymond RODRIGUEZ

Ordures ménagères

Voici le texte qui sert de support à la pétition qui circule dans Gauriac

Monsieur le Président
de la Communauté des Communes du Canton de Bourg,

Nous venons de recevoir le foncier. Oh ! Quelle surprise, ordures ménagères 22,01 % sur la valeur totale du foncier. Les années passées nous payions 95 € x 2, en 2006 quel cadeau, le double, triple voire quadruple etc.

Nous ne contestons pas le fait de payer les ordures, mais la façon dont cela est facturé c'est-à-dire :

- Foyer OK ;
- Garage et dépendances - Scandaleux.

Pourquoi pas sur terrasses, balcons et WC extérieurs etc., tant que vous y êtes.

Le regroupement pourquoi pas si cela permet un calcul ainsi « BRAVO » cela ne nous a pas été dit comme cela !

Il est vrai que l'on prend l'argent où il y en a, nous sommes tellement généreux et nous ne savons pas quoi faire de notre fric (les charges et frais qui nous concernent ne suffisent pas, alors on peut en ajouter). Comment accepter cela ? Car à en croire le journal, en 2007, cela n'ira pas en diminuant. Que va devenir le site de Saint Girons, qui vient de fermer, les dépenses engagées sans réfléchir (à nouveau bravo). Messieurs les élus.

Nous constatons que le prix est différent à chacun malgré la valeur de base identique, vous trouvez cela normal, toujours bravo.

- 23 % des déchets sont recyclés.
- 11 % compostés.

Cela rapporte combien ? On n'en parle pas, où passent les bénéfices ?

Vous dites que pour 70 % de la population le prix est équivalent à l'an passé, nous ne nous en sommes pas aperçus, on a l'impression d'être de bonnes vaches à lait.

Vous dites poursuivre les travaux en 2007 de Saint Girons, nous concerter, définir les voies de progrès à mettre en place (à ce jour nous sommes mis devant le fait accompli pour l'addition).

En ce qui concerne le tarif pour 1 passage par semaine il est au-delà de toute concurrence si l'on en voit le prix en ville où ils passent tous les jours.

Exemples :

- Toulouse : 8,50%
- Bordeaux centre : 8,27%
- Royan : 10,58%

Il nous a été promis qu'avec le tri sélectif et le changement d'organisme, les prix seraient modérés « BRAVO, Messieurs les technocrates, toujours des paroles, promesses promesses... »

On en arrive au paradoxe, qu'une personne seule paiera plus qu'un foyer de 4 personnes, comment vont-ils y arriver ? Tout cela pour finir à dire que nous sommes extrêmement déçus de cette façon de gérer notre pogon.

Nous avons été prévenus de s'adresser aux élus, alors cela est fait à ce jour.

Avec tout le respect que nous vous devons, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Habitants et Commerçants de Gauriac
(Texte transmis par Mme BLANC)

■ Centre des impôts de Blaye Nouveaux services

À compter du 1^{er} septembre 2006, le Centre des impôts de Blaye sera votre interlocuteur pour toutes vos démarches concernant : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les taxes foncières. Il pourra également délivrer les informations concernant le Cadastre comme les extraits de plans cadastraux et les relevés de propriété.

Centre des impôts de Blaye
5, rue Roger Tozini
ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h
Tél. : 05 57 42 66 70.

■ Stop-Pub

Si vous en avez assez que des publicités s'amoncellent dans votre boîte à lettres, venez réclamer l'autocollant Stop-Pub à la mairie.

■ Nouveau curé

Yves BOUYGUES remplace désormais Émeric de ROZIERES comme curé de la paroisse de Gauriac et comme responsable du secteur pastoral du Bourgeois.

■ Accueil familial de personnes âgées ou d'adultes handicapés

C'est une activité rémunérée à votre domicile qui consiste à accueillir chez vous de une à trois personnes âgées ou handicapées.

Pour tout renseignement le Bureau des Accueillants Familiaux du Conseil Général est à votre disposition :

05 56 99 33 33 poste 3877
ou dgas-dapah-baf@cg33.fr

■ Secrétariat de mairie

En raison d'une journée de formation sur « le nom de famille », le **secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé au public le jeudi 19 octobre 2006.**

Merci de votre compréhension

SAUVONS LA POSTE DE GAURIAC

800 signatures

La décision de la Poste de fermer son guichet de Gauriac le mercredi matin et d'avancer l'heure des levées de courrier a soulevé une vif mécontentement. La pétition de protestation, lancée début juillet par la municipalité, a recueilli 800 signatures de gauriacais et d'habitants de villages voisins, eux aussi usagers de ce bureau.

Cette décision de La Poste est d'autant plus mal comprise que les deux motifs invoqués, rentabilité et 35 heures, paraissent peu crédibles.

La rentabilité ?

Il faut que tout le monde sache que La Poste bénéficie quasi gratuitement du local communal qu'elle occupe. En effet son loyer s'élève à moins de 85 € par mois. Un montant qui ne couvre même pas les frais d'entretien du bâtiment. À titre d'exemple, le changement de porte effectué en 2006 a coûté 1 588 € à la commune, plus de 18 mois de loyer. Mais cela, La Poste "oublie" d'en tenir compte dans ses critères de rentabilité. Elle applique des critères de gestion du privé, tout en profitant de l'aide publique. Par ailleurs, de nombreux autres bureaux de Haute Gironde sont eux aussi touchés par des réductions d'horaire, voire des fermetures (Etauliers, Reignac, Saint-Christoly, Saint-Yzan-de-Soudiac, Saint-Girons-d'Aiguevives, Marcillac, Cavignac, Pugnac). Il serait étonnant que tous ces bureaux aient une baisse de rentabilité au même moment.

Les 35 heures ?

Non seulement La Poste n'a pas créé d'emplois avec les 35 heures, ce qui était pourtant l'objectif de la mesure, mais elle en supprime actuellement sept en Haute Gironde. Cela évidemment n'améliore pas le service.

En fait, la direction de La Poste cherche à réduire peu à peu l'activité des bureaux ruraux pour pouvoir ensuite les fermer complètement en prétextant... leur faible activité.

Toutes ces décisions sont prises sans aucune concertation avec les mairies, par une administration lointaine, intouchable, hautaine et sans visage : la Direction Départementale de La Poste. C'est elle qui nous impose ses diktats par des méthodes que l'on voudrait révolues partout dans le monde.

Après maintes tergiversations, le Directeur Départemental de La Poste vient de finir par accepter de recevoir une délégation d'élus gauriacais qui souhaitent lui présenter les 800 signatures recueillies par la pétition de protestation de la population. Cette rencontre aura lieu le 24 octobre prochain.

Jusqu'à présent il nous renvoyait à ses subordonnés, mais c'est bien lui que nous voulons voir. Il faudra bien qu'il soit confronté au mécontentement qu'il soulève et qu'il débâte de sa conception de la concertation avec les élus. Et là, il pourra entendre comment les gauriacais vivent sa restructuration catastrophique dans un village qui souhaite simplement vivre et se développer.

Raymond RODRIGUEZ

Fête de La Poste Souriez, vous êtes à La Poste

Sous ce slogan
le 20 septembre 2006
La Poste nous invitait à la fête



Fête de La Poste pour qui ?

Certainement pas pour les gauriacais et les gauriacais !

Lorsque La Poste cherche à fuir notre village, vous en conviendrez, il n'est pas facile de partager et d'accepter d'être acteur de tels objectifs de démolition dans l'allégresse.

Tout cela bien sûr ne retire rien à l'amabilité de notre guichetière qui, comme tous ceux qui sont attachés à La Poste, subit les décisions de destruction du service public.

■ Des avocats pour défendre les Droits des Enfants et des Jeunes

Le barreau de Bordeaux a créé le Centre de Recherche, d'Information et de Consultation sur les Droits de l'Enfant (C.R.I.C.).

Il regroupe une équipe d'avocats spécialement formés pour :
- informer sur les droits et devoirs des mineurs ;



Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Poste de Gauriac Nouveaux horaires à compter du 2 octobre

Afin de diminuer la qualité du service public et de décourager les gauriacais à fréquenter leur bureau de poste la Direction du réseau Grand public de la Poste de la Gironde nous impose ses dernières décisions.

1) La levée du courrier est avancée à 14h

Elle se faisait auparavant à 15h30, horaire qui avait déjà été lui-même avancé en 1998. En effet, dans un monde où les communications sont de plus en plus rapides La Poste a, quant à elle, besoin de rallonger ses délais de route.

2) Vous trouverez désormais porte close le mercredi matin

Les nouveaux horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
Mercredi de 14h à 16h30.
Samedi de 8h30 à 11h30.

Ces nouvelles dispositions permettront à n'en pas douter de diminuer le niveau d'activité du bureau ce qui justifiera aussi rapidement que possible une nouvelle diminution du service rendu.



- les assister dans toutes les procédures civiles ou pénales où leurs intérêts sont en jeu ;
- les défendre devant les tribunaux ;
- développer l'information sur les droits de l'enfant.

Consultations gratuites

Permanence tous les mercredis de 14h à 18 heures

Maison de l'Avocat, 18-20 rue Maréchal Joffre – 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 44 73 84

Commerce et artisanat

NOUVEAU Un garage à Gauriac

Après des années de batellerie le garage retourne à ses origines. Depuis le 1^{er} octobre les bateaux se sont retirés au profit des voitures.

L'âge de la retraite vient de frapper à la porte de Pierrette et Jean-Pierre MICHEAU. Le souhait de sillonner les villages pour se laisser guider par la curiosité des beaux paysages est devenu leur objectif prioritaire. Pour couronner le tout ils laissent la place à de jeunes gérants.

Pascale et Didier BAUDOUIN nous arrivent de COMPS. Pascale aime le contact humain, un critère essentiel pour recevoir les clients et leur servir du carburant en toute convivialité. Un plus important que l'on ne trouve pas dans les grandes surfaces. Didier, passionné de mécanique, est heureux de pouvoir créer son garage automobile toutes marques.

Vidanges, pneumatiques, échappement, amortisseurs... Et tous les petits services de dernière minute pour une voiture capricieuse.

Horaires d'ouverture de votre garage et de sa station ELAN :
du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 14h00 à 19h30
le dimanche de 7h à 12h30



Pascale et Didier BAUDOUIN dans leur garage

Pan sur les doigts !

Tondeuses à gazon et autres engins bruyants

On le rappelle régulièrement dans les colonnes de ce journal mais certains de nos concitoyens, peu nombreux heureusement, ont encore des difficultés à respecter leurs voisins. Ceux-là profitent quasi systématiquement du dimanche après-midi pour tondre leur pelouse par exemple.

Rappelons qu'un arrêté municipal du 28 mars 1998 régleme ce type d'activité. Il précise notamment :

« *Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00.* »

Il est évidemment souhaitable que chacun se prêle de bonne grâce aux règles de la vie commune et il serait particulièrement navrant que la commune se trouve contrainte de faire intervenir la gendarmerie pour faire appliquer cet arrêté municipal.

Décharges sauvages

Nous constatons une multiplication de décharges sauvages dans les chemins, les fossés ou bien encore la falaise. Un vieux téléviseur ici, une benne de gravats ailleurs, des radiateurs usagers en bordure de route, etc.

Dernièrement plusieurs personnes ont fait l'objet d'une interpellation sur intervention du Maire ou des Adjointes, avec obligation de venir nettoyer les lieux. À chaque fois le travail a été immédiatement effectué.

Aujourd'hui cela ne suffit plus pour décourager les personnes non respectueuses de la nature. **Dès à présent, la Gendarmerie sera donc avisée pour dresser un procès verbal.**

Nous regrettons d'en arriver à verbaliser alors que nous avons deux déchetteries (Saint Gervais et Saint Paul) à moins de 15 kilomètres.

France Télécom et EDF font de plus en plus de mécontents

Des concitoyens nous signalent le mauvais état de plus en plus apparent des lignes téléphoniques et électriques aériennes.

Les poteaux de France Télécom sont de plus en plus nombreux à être penchés, tenus par les fils, parfois couchés au sol durant plusieurs semaines. Pour un particulier il est très difficile d'obtenir la réparation d'une panne de téléphone dans un délai raisonnable, ce qui oblige l'intervention

de la municipalité auprès de l'opérateur. Le mois dernier une simple panne de standard à la mairie a nécessité quatre jours pour être réparée, en multipliant les réclamations, pour obtenir la remise en service par France Télécom qui en a la maintenance.

Côté EDF, l'approche de la privatisation semble conduire au même résultat. Suite à des travaux réalisés, changement de poteaux ou autres, le

ETAT CIVIL

3^E TRIMESTRE 2006

NAISSANCES

Inès Louise DUPONT
le 7 juillet 06 Blaye

Emma Anna DELATOUCHE
le 11 août à Blaye

Justine COMBERTON-DEPRAZ
le 31 août à BLAYE

Théo Marc André LIGNIER
le 28 septembre à Blaye

Julian PINEAU
le 27 septembre à Bordeaux

MARIAGES

Annie Dominique Clémence
GILOTTE
et Didier Noël GUERIN
le 12 août

Annick LORENTE
et Michel Jacques Yves CLESS
Le 19 août

GUIRAUD Virginie
et Jérôme ZABEL
le 9 septembre

Séverine DUPOUY
et Jean VILLAR
le 30 septembre

DÉCÈS

Serge ROY
le 12 septembre à Gauriac

Georges PEREY
le 5 octobre à Gauriac

chantier est abandonné avec des fils qui pendent au vent et ceci depuis plusieurs années.

Dans une période où l'environnement est une préoccupation permanente, il semble que cela ne concerne pas ces entreprises qui ne pensent qu'à satisfaire financièrement leurs actionnaires. Dommage que nos campagnes soient délaissées, offrant ainsi un bien triste spectacle.

On voit bien qu'il ne suffit pas de réaliser des enquêtes de satisfaction pour se donner une bonne image auprès des clients.

Autobus Nouveau réseau Trans-Gironde

Avec la mise en place du nouveau réseau, les arrivées et les départs sur Bordeaux se font désormais aux pôles de charge avec le tramway.

Les lignes du **Blayais et du Lormonais** se connectent à **Lormont Buttinière**. De là vous pouvez suivre votre voyage en tramway.

La billetterie est commune aux deux systèmes de transport.

Vous trouverez ci-contre les nouveaux horaires ►

■ S.I.A.E.P.A.

Assainissement de Gauriac 2005
146 habitations ont été reliées à la station d'épuration de VILLENEUVE

14 901 m³ ont été traités.

49 assainissements non collectifs ont été contrôlés sur la commune.

■ Le saviez-vous ?

162 c'est le nombre de litres d'eau potable consommés par jour et par habitant en France.

■ L'eau potable est rare et de plus en plus chère

Pour se brosser les dents matin, midi et soir comme recommandé, en laissant couler le robinet à faible débit, il faut compter 12 litres par opération, soit 36 litres par jour.

Pour l'année 36 litres x 365 jours = 13 140 litres.

Pour un foyer de 3 personnes 13 140 litres x 3 = 39 420 litres par an.

Soit pour les ménages qui bénéficient de l'assainissement collectif 39,42 m³ x 2,83 le m³ = 111,72 € par an.

Alors réaliser des économies et en même temps protéger la planète c'est possible. Il suffit de n'ouvrir le robinet que quelques secondes.

AUTOBUS Trans-Gironde - Horaires d'Hiver du 4 septembre 2006 au 29 juin 2007

Blaye (Office du Tourisme) - Gauriac (1) - Lormont (Buttinière)

	A	A	AS	A	A	A	AS	A	D	A	A	A	X	D	A	AS	D	A	AS	A	AD
Blaye	5.35	5.50	6.10	6.40	7.20	7.35	8.10	9.10	9.40	10.10	11.30	12.10	12.10	12.55	13.10	14.10	14.40	16.00	16.45	17.30	18.10
Gauriac	5.46	6.02	6.22	6.52	7.32	7.47	8.22	9.22	9.52	10.22	11.42	12.22	12.30	13.07	13.22	14.22	14.52	16.12	16.57	17.42	18.22
TER	6.24	6.44	7.02	7.31	8.12	8.26															19.01
Lormont	6.45	7.05	7.25	7.55	8.35	8.50	9.40	10.25	10.55	11.25	12.45	13.25	13.30	14.10	14.25	15.25	15.55	17.15	18.00	18.45	19.25

(1) Arrêts à Gauriac : Roque de Thau, Maison Franche, Camp Haut, Le Bourg (Francicot), Le Breuil.

Les horaires indiqués pour Gauriac sont ceux du premier arrêt (les cinq arrêts sont desservis en l'espace de 3 à 5 minutes).

TER : Sauf le dimanche, correspondance à la gare de St André de Cubzac à destination de Bordeaux (heure de départ du train).

A. Circule le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

S. Circule le samedi.

X. Circule le samedi mais ne dessert que Le Breuil (passe par St Ciers de Canesse et Comps).

Y. Circule le samedi mais ne dessert que Roque de Thau (passe par Comps et St Ciers de Canesse).

D. Circule le dimanche et les jours fériés (sauf le 1er mai).

Lormont (Buttinière) - Gauriac (1) - Blaye (Office du Tourisme)

	A	A	A	A	Y	D	A	A	A	D	AS	A	A	A	D	AS	A	AS	A	A	D	AS	A
Lormont	6.20	7.20	7.35	8.50	9.00	9.20	9.35	10.35	11.45	12.20	12.40	13.40	15.00	16.00	16.10	16.30	17.00	17.30	18.00	18.30	18.40	19.00	19.30
Gauriac	7.18	8.18	8.33	9.48	10.07	10.18	10.33	11.33	12.43	13.18	13.38	14.38	15.58	16.58	17.08	17.28	17.58	18.28	18.58	19.28	19.38	19.58	20.28
Blaye	7.35	8.35	8.50	10.05	10.20	10.35	10.50	11.50	13.00	13.35	13.55	14.55	16.15	17.15	17.25	17.45	18.15	19.45	19.15	19.45	19.55	20.15	20.45

Séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2006

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absents excusés : Jean-Guy BERTAUD pouvoir à Christiane SOU.

Absents : Laurence BRAUD, Christian CANOR, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

■ Choix du projet et des investisseurs sur l'île du Nord Robert BALDÈS

Comme convenu lors de la réunion précédente les investisseurs ont été conviés afin de présenter leur projet respectif.

Roland MALAMUCEANU de l'agence LOFT est excusé puisqu'il est hospitalisé.

La Fondation du Littoral n'a pas eu besoin de venir suite à la visite que le Conseil a effectuée sur sa propriété, quelques jours avant, sur l'île Margaux.

Le Maire rappelle que le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 42 ha depuis 2001. Un cahier des charges pour la gestion de ce territoire est en cours d'élaboration en partenariat avec la commune. Une proposition d'achat de l'île par le Conservatoire du Littoral et la Fondation du Littoral a été faite aux propriétaires actuels qui sont aujourd'hui vendeurs.

Mme ROLLAND, Déléguée Régionale Aquitaine et M. HERRIGOYEN, Chargé de Mission Médoc et Estuaire, du Conservatoire du Littoral ont accepté notre invitation pour répondre aux questions des Conseillers. La séance de questions réponses terminée, le débat s'est poursuivi après avoir libéré les deux

invités.

Le Conseil ayant pris connaissance des deux projets n'a pas jugé utile de prendre une délibération sur le choix qu'il reporte à une prochaine séance. Toutefois, à l'issue d'un long débat dans le cadre de l'élaboration du PLU il a opté pour classer l'île du Nord en zone naturelle et le bâti en zone agricole.

Le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour la proposition de délibération pétition pour la sauvegarde du bureau de poste de Gauriac

■ Le bureau de Poste en danger Robert BALDÈS

R. BALDÈS et J.-G. BERTAUD ont reçu M. LARREY, Receveur de Bourg sur Gironde. L'objet de sa visite était d'informer le Maire du projet de fermeture de la poste de Gauriac une demi-journée par semaine, le mercredi matin à partir du mois d'octobre.

Le Maire fait un condensé du courrier du 28 juin 2006 du Centre Courrier de Bourg, sur les deux directives européennes relatives aux transports routier et aérien qui amèneront à modifier les heures limites de dépôt dans les boîtes aux lettres de bureau de poste, donc plus tôt.

Dans ce cas de figure les usagers seront dans l'obligation d'aller porter leur courrier à Bourg sur Gironde où le ramassage se fera plus tard et entraînera une baisse de fréquentation de Gauriac.

R. RODRIGUEZ, est d'accord avec R. BALDÈS. Le bureau de Gauriac est suffisamment fréquenté et par le biais de certaines modifications dans le fonctionnement ils arriveront à le supprimer parce que, diront-ils, pas assez rentable. R. ARRIGHI fait remarquer qu'il y a des remplaçants pour le bureau de Pugnac alors pourquoi pas pour Gauriac. J.-M. ARRIVÉ dit qu'il est injustifiable que le Receveur prévoie

une fermeture en invoquant les « 35 heures ». Il faut simplement recruter du personnel.

R. BALDÈS propose d'envoyer une motion au Directeur Départemental de la Poste, aux syndicats et aux élus des communes voisines (*voir encadré ci-dessous*). Le conseil municipal à l'unanimité décide de transmettre, la motion-pétition qui sera distribuée avec le Journal de Gauriac, aux conseils municipaux des communes riveraines.

Motion Pétition SAUVONS LA POSTE DE GAURIAC

La Poste, devenue Banque Postale, a dans un premier temps réduit les heures de présence d'un conseiller financier à Gauriac. Il nous est maintenant « proposé » la fermeture du bureau le mercredi matin.

Cette nouvelle mesure de désengagement du service public n'est pas acceptable.

Nous refusons d'être les otages d'une décision prise par l'État qui ne veut pas créer les emplois nécessaires au fonctionnement normal du service public. Une logique qui conduira inévitablement à une baisse d'activité...et donc à une fermeture programmée.

Les citoyens de Gauriac et des communes voisines, usagers de ce bureau, refusent toutes modifications des horaires d'ouverture qui consisterait à supprimer une demi-journée.

■ Installation téléphonique de la Mairie Raymond RODRIGUEZ

Dans un souci d'économie il est possible d'utiliser Internet pour les communications téléphoniques de la mairie. Deux abonnements mensuels sont alors indispensables, l'un de 5 € pour le nouveau modem, l'autre de 15 € pour avoir la possibilité d'utiliser l'Internet pour le téléphone. Dans ces conditions les appels locaux, nationaux et 40 minutes par mois vers

les mobiles, seront gratuits.

Aujourd'hui les factures de communications sont de l'ordre de 200 € tous les 2 mois.

Il sera également alors possible de travailler en réseau pour 4 postes informatiques de la mairie. La mise en réseau des ordinateurs du secrétariat permettra d'améliorer les conditions de travail et d'obtenir plus de souplesse dans l'utilisation des logiciels dans l'un ou l'autre des bureaux.

Pour cela il faut prévoir une mise en service de 200 € pour la live box et l'achat de téléphones. L'achat d'un ordinateur plus puissant pour le secrétariat (bureau du SIRP) est maintenant devenu indispensable. Il faut prévoir 700 € environ.

L'ordinateur ancien ainsi rendu disponible fera très bien l'affaire pour équiper la bibliothèque qui le demande depuis longtemps.

Le Conseil donne un avis favorable à ces propositions.

■ Déclaration de travaux CDC, fenêtres sur l'Estuaire Christiane SOU

La Communauté de Communes de Bourg sur Gironde a déposé deux déclarations de travaux pour l'installation des fenêtres sur l'Estuaire à Vitescale et à Furt.

Le texte du panneau de Vitescale sera sur l'exploitation de la pierre et celui de Furt sur la flore.

Le parking de Vitescale sera en partie redessiné car il était à l'origine spacieux en raison de la présence de la boîte de nuit « le Sixties ». Le bâtiment est aujourd'hui occupé par des particuliers. Il sera donc réduit et aménagé à la charge de la CDC.

R. RODRIGUEZ rappelle que ces installations devraient déjà être opérationnelles.

■ Prime de stage

Lors de la séance du 15 juin 2006 il a été décidé à l'unanimité d'oc-

troyer une indemnité au jeune Steve BERNARD qui effectuait un stage espaces verts au sein de la commune.

Le montant de cette prime est fixé 100,56 € net, en récompense de son travail.

Séance du Conseil Municipal du 7 août 2006

Présents : René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Gisèle SOU.

Absents excusés : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ.

Absents : Laurence BRAUD, Patrick GIRARDIN, Pascal MI-CHAUD, Emmanuel POMMIER.

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

■ Définition de l'intérêt communautaire Philippe LAMBOUR

Le Préfet demande de définir avant le 18 août 2006 la notion d'intérêt Communautaire utilisée dans les statuts de la CDC. Par conséquent, sur proposition de la délibération prise par la CDC du 8 juin dernier, il est demandé à chaque Commune du Canton de BOURG de délibérer sur cette même définition de l'intérêt communautaire contenue dans les statuts de la CDC.

Article 12

*Définition de l'intérêt communautaire
La notion d'intérêt communautaire utilisée dans les présents statuts correspond à des actions, objets ou orientations qui dépassent le cadre d'une seule commune et intéressent donc plusieurs communes du territoire communautaire, que cette notion pluri communale soit apportée par l'origine ou le but de l'opération liée à la compétence concernée.*

Plusieurs exemples d'application de

cette définition peuvent être évoqués.

Le développement économique et les zones d'activités économiques ou d'accueil touristique, la politique du logement social ou encore la gestion de services à but social s'adressant à l'ensemble de la population du territoire communautaire sont naturellement d'intérêt communautaire.

La gestion de l'espace et l'entretien de la voirie sont des domaines où l'intérêt communautaire et communal se complètent. La voirie communale est celle qui appartient à chaque commune et est donc entretenue par elle. La voirie communautaire est celle qui appartient à la communauté et dont elle doit assurer l'entretien. Cette voirie communautaire peut être transférée ou créée par la Communauté.

En matière d'aménagement de l'espace, chaque commune a ou peut avoir ses propres documents d'urbanisme. La communauté peut organiser l'harmonie générale par des études ou des interventions qui visent plusieurs communes ou l'ensemble du territoire.

■ Dons

- *Mariage Mukenjord Marty 106,40 € pour la coopérative scolaire*
- *Cirque Gilles Fratellini (M. Combellas) 15 € à l'APE.*

Merci aux généreux donateurs.

■ Inscription sur la liste électorale des nouveaux habitants de Gauriac

Que vous soyez de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne, pour pouvoir voter en 2007 vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale avant le 31 décembre 2006.

Pour effectuer cette démarche, il suffit de vous présenter au secrétariat de mairie muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Culture et Loisirs retourne à l'école

Nous quittons le local « Bergon » que la municipalité avait mis à notre disposition pendant trois ans. Nous retournons dans le local de l'école entièrement rénové et indépendant de celle-ci. Nous remercions vivement la municipalité d'y accueillir nos ateliers qui pourront reprendre leurs activités courant octobre : peinture sur différents supports, cartonnage, vitrines, bijoux, travail sur bois (jeux et jouets), initiation à l'informatique (pas avant janvier 2007)... Les ateliers seront ouverts les lundis et les jeudis de 14h à 17h, les vendredis de 14h à 17h suivant la demande. Tous nos remerciements aussi aux bénévoles qui nous ont aidés aux travaux de peinture et de nettoyage, ainsi qu'au déménagement.

Nous vous rappelons que Culture et Loisirs est une association loi 1901, indépendante, qui tire ses ressources de la vente des objets fabriqués dans les ateliers, lors des fêtes qu'elle organise, des subventions de la mairie (comme toutes les associations) et de la Communauté de communes pour l'organisation des journées vertes qui attirent à Gauriac les habitants des communes du canton et hors canton.

Gauriac a la réputation d'être une commune dynamique grâce en partie aux associations qui fonctionnent avec quelques bénévoles, malheureusement pas assez nombreux pour organiser fêtes et manifestations diverses. Si vous voulez intégrer une équipe déjà existante, soit pour participer aux ateliers, soit pour aider lors des manifestations publiques (journées vertes, marché de Noël, expositions...) ou simplement faire profiter les autres de votre savoir ou de vos talents, nous sommes prêts à accueillir vos idées, vos suggestions et vos propositions.

Participer aux associations, donner un peu de son temps, c'est aussi contribuer à la vie et à la bonne santé de la commune, c'est aussi sortir de l'isolement, voir d'autres horizons, donner et recevoir.

Si vous voulez d'autres renseignements sur Culture et Loisirs, vous pouvez contacter

Bernadette au 05 57 64 81 79

Anne-Marie au 05 57 64 87 55

Marcelle au 05 57 64 83 90

ou venir nous rendre visite aux jours et heures d'ouverture.

À bientôt

L'Équipe de Culture et Loisirs

Exposition de la création gauriacaise ?

Notre village cache peut être des « artistes » de la création. (photo, peinture, broderie, points de croix, pyrogravure, objets divers, etc.)

À partir de ce travail manuel réalisé bien souvent dans l'ombre, essentiellement pour le plaisir, n'est-il pas possible de concevoir une exposition à la mairie ? Chaque objet étant numéroté, les visiteurs pourraient glisser les numéros de leur choix dans une urne mise à leur disposition et ainsi donner lieu à un sympathique concours.

Si vous souhaitez qu'une telle manifestation soit organisée sur notre commune faites-vous rapidement connaître auprès de notre association Culture et Loisirs en mairie.

Les assos...

Association des Anciens Combattants
Président : René AVARGUES - Roque de Thau - 33710 Gauriac - 05 57 64 84 01

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.). Président : Bernard MONNET - 5, Maison Franche - 33710 Gauriac - 05 57 64 86 29

Association pour la Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde (A.D.S.H.H.G.) Président : Bernard BELAIR - Vitescale - 33710 Gauriac - 05 57 64 85 85

Association pour la restauration et la mise en valeur de l'Église de Gauriac (A.R.M.V.E.G.). Président : Jean-Paul JAUBERT - Château Bone - 33710 Gauriac - 05 57 64 86 54

Cavalinat (approche et de la découverte des équidés). Président : Christian CANOR - Mairie de Gauriac - 40 Francicot Nord - 33710 Gauriac

Comité des Fêtes. Président : Richard MASLIES - Contact 05 57 64 99 37 ou 05 57 64 93 25 - Mairie de Gauriac - 40 Francicot Nord - 33710 Gauriac

Club de gymnastique

Les cours ont repris depuis le 5 septembre au préfabriqué

Le mardi de 18h45 à 19h45 et le jeudi de 18h30 à 19h30.

Renseignements :

- Claudette MASLIES

05 57 64 87 13

- Liliane GENTET

05 57 64 31 51

Les cours du club senior ont lieu le mardi de 15h15 à 16h15

Renseignements :

Jeannine POUILHE

05 57 64 86 49

... de Gauriac

Culture et Loisirs (activités manuelles et culturelles). Présidente : Bernadette BALDÈS - 48, Francicot Nord - 33710 Gauriac - 05 57 64 81 79 ou 05 57 64 82 31

Écho des Parents (parents d'élèves du RPI Comps-Gauriac). Présidente : Rosiane COUDOUIN - Mairie - 40, Francicot Nord - 33710 Gauriac

Étale (usagers du port de Roque de Thau) Président : Patrice JOLY - 45 Le Bourg - 33710 Comps - 05 57 64 81 75

Gymnastique Volontaire de Gauriac Présidente : Claudette MASLIES 05 57 64 87 13 - Mairie - 33710 Gauriac

Tennis Club de Bourg

Présidente : Isabelle PASQUIER - Chemin des amourettes - 33710 Bourg - 05 57 68 36 63 (répondeur)

Tennis Club Plassacais

Présidente : Karine BERNARD-MARENDI - 3, Le Paradis Sud 33390 Plassac - tts.marenda@wanadoo.fr

Union Sportive Gauriacaise (USG - basket). Président : Serge SOUCHÈRE - 17 Les Arnauds - 33710 Saint Ciers de Canesse - 05 57 64 83 18 - us-gauriac@wanadoo.fr

VTT Estuaire Club—Président : Hervé DONNEGER - 32, rue Lafontaine - 33450 MONTUSSAN - 05 56 72 41 23-<http://perso.wanadoo.fr/vtt.gauriac/>

L'écho des parents

Deux dates à retenir pour cette fin d'année.

Le 28 octobre à 15h

Halloween à l'école primaire de Gauriac, avec un concours (lots à gagner) du dessin le plus "halloween". Comme tous les ans, le goûter sera offert et il sera suivi d'un **petit tour dans la commune pour récolter des bonbons**.

Le 10 décembre à 15h

Noël des Écoles à la salle des fêtes de Comps. Le spectacle surprise avec remise des cadeaux par le père Noël sera suivi d'un goûter.



Pour les enfants de 7 à 14 ans

De retour de son périple africain de près de deux mois, Michel Dumont notre formateur VTT nous revient malheureusement avec quelques ennuis de santé nécessitant une opération au genou qui va le rendre indisponible jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Nous n'avons pas d'autre alternative que de reporter l'ouverture de l'école VTT au début novembre. Nous sommes désolés, pour lui d'abord, mais surtout pour tous les enfants qui se trouvent dans l'attente, debouts sur les pédales...

Nous vous proposons donc de débiter le jeudi 2 novembre, pendant les vacances de la Toussaint.

Ce premier contact sur le terrain (et sur le vélo) permettra de former les futurs groupes de niveau et en conséquence la plage horaire des futurs cours (9h – 11h30 le mercredi et le samedi) sera adaptée en fonction des âges et niveaux des enfants.

Les parents venus inscrire leurs enfants samedi 9 septembre peuvent nous faire parvenir l'exemplaire de licence qui leur a été remis (complété du certificat médical).

Pour les enfants désireux de faire un essai, nous proposons une « licence d'accueil » à 10 euros valable un mois et déductible du montant de la cotisation annuelle (si inscription définitive à l'issue du premier mois).

Étant donné ce report d'ouverture la cotisation annuelle est ramenée à 90 € et nous proposons aux enfants les plus âgés (plus de 12 ans) de prendre contact auprès de J. LAURENT (05 57 64 88 23) afin de participer aux sorties sur Gauriac les dimanches matins.

Nous vous donnons donc rendez-vous le jeudi 2 novembre à 9 heures à côté du gymnase de Gauriac. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

VTT ESTUAIRE CLUB de GAURIAC – Mairie - 33710 GAURIAC

Site du club : <http://perso.wanadoo.fr/vtt.gauriac/>

Président : Hervé DONNEGER 05.56.72.41.23

Secrétaire-correspondant : Janick LAURENT - 2, Petit Coudar 33710 BAYON 05.57.64.88.23

À la bibliothèque

Le pôle intérieur

de Jean-Louis ETIENNE

Mener sa vie comme une aventure
Éditions France Loisirs

Il faut être habité par une âme bien singulière pour oser se lancer, seul, à la conquête du plus fou des océans. Traverser les 900 kilomètres de banquise morcelée que constitue l'Arctique, à pied, par - 45°C, pendant des semaines, exige une confiance en soi exceptionnelle, une formidable capacité d'endurance, une rage de vivre aussi. Et pourtant Jean-Louis ETIENNE, fils d'un tailleur du Tarn, est un homme simple et paisible qui, une fois passé son CAP

d'ajusteur, devait mener une existence bravement banale. Que s'est-il passé en lui, dès les élans de sa prime enfance ? Comment le futur ouvrier est-il finalement devenu médecin ? Quel message troublant lui a apporté la haute montagne, son premier grand amour ? Comment l'alpiniste-médecin de plusieurs expéditions dans l'Himalaya, s'est-il soudain retrouvé en pleine mer dans l'équipage d'Éric TABARLY ? Par quel détour du destin ce jovial coéquipier a-t-il, en fin de compte, éprouvé le besoin de se lancer seul à l'assaut des terribles divinités glaciaires ? Une chose est sûre, le Dr Jean-Louis ETIENNE s'en est trouvé métamorphosé. Le pôle a transformé sa quête en initiation. Ensuite est venue la gloire. Les grandes expéditions se sont multipliées. Un jour, cependant, le héros ressent un

énorme désir de se retirer. Revenant à un rêve d'enfance, il se construit une cabane au fond des bois et de cette retraite s'interroge : l'aventure programmée en est-elle encore une ?

Il cherche aussi à répondre à des questions que nous nous posons TOUS :

- Pourquoi vivons-nous ?
- Qu'est-ce que la liberté ?
- Qu'est-ce qui nous lie les uns aux autres ?
- Comment aider chacun à vivre sa propre aventure ?

En plus de cette autobiographie passionnante Jean-Louis ETIENNE est l'auteur de nombreux ouvrages qui recourent son aventure (Médecine et sports de montagne - Le marcheur du pôle - Transantartica - Pôle Sud - Les Pôles - Antartica - Expédition Erebus)

J'ai aimé.

Jeannine POUILHE

Au rayon des nouveautés de septembre 2006



La bibliothèque municipale est ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00.

Le prêt de livres est gratuit.

Du 20 octobre
au 24 novembre

À la Mairie

L'exposition se visite aux heures d'ouverture de la mairie

Vendredi

20 octobre

Vernissage

à 18h00 suivi

d'un vin d'honneur.

Tous les Gauriacais sont invités.

Dimanche 22 octobre

Ouverture exceptionnelle toute la journée à l'occasion de la Journée Verte.



Le bureau

Il est une pièce de la maison que vous aimez tous... C'est le bureau.

Bureau. C'est là un mot curieux. Un mot ? Non, une histoire. Un exemple type de l'épanouissement du sens originel.

Au cours du haut Moyen-Âge, tout ce passé antérieur à l'an mille, quand on voulait écrire, on disposait sur la table un morceau d'étoffe forte comme sous-main, de couleur brune, à base de laine et utilisée surtout dans les monastères pour confectionner les habits de moines (la bure NDLR). Comme on n'en disposait que d'une petite surface, on l'appela bureau. Eau, comme dans veau, agneau, renardeau, étant un diminutif courant à l'époque. Très vite, bureau n'a plus désigné le sous-main mais la table sur laquelle il est posé... Puis de la table on est passé à la pièce où elle se trouvait. Et souvent ce n'est plus la pièce où se trouve le meuble, c'est devenu l'immeuble entier.

R.A. 12 août 2006

Solution du jeu

de Bernard CHERY

(1) 260 km/h - (2) 2 m/s - (3) Skate

La chronique de Cascaillou

Les causes d'humidité dans le bâti ancien (3)

Suite des articles parus dans le Journal de Gauriac n° 67 et 68

L'élévation de l'eau capillaire contenue dans un ouvrage dont le gros œuvre est bâti avec des pierres poreuses se fait par évaporation de l'humidité sur un ou deux parements en contact avec l'air : l'humidité capillaire se transforme d'autant plus vite en vapeur que l'air avec lequel elle entre en contact est plus sec, plus chaud et qu'il se renouvelle. Au cours de la première phase d'assèchement, qui est assez rapide, l'humidité pariétale de l'ouvrage s'évapore ; la deuxième phase est plus longue, elle s'étend sur plusieurs mois, car l'humidité présente dans la partie centrale de l'ouvrage doit se déplacer jusqu'au parement, où le balayage de l'air provoque son évaporation. Dans la réalité, on observe effectivement sur le parement ensoleillé les dépôts et dégradations qui marquent les niveaux de l'évaporation tandis que la hauteur de l'humidité diminue sur l'autre parement. Mais le processus d'élévation capillaire reste alimenté par les eaux du sol, qui s'élèvent en été avec une énergie amplifiée par la chaleur, et le niveau extérieur d'évaporation constant. En hiver l'évaporation vers l'extérieur froid est presque inexistante tandis qu'elle est maximale sur le parement intérieur, qu'elle refroidit jusqu'au risque d'une condensation qui, associée à l'humidité capillaire, sature le parement du mur et contamine la pièce correspondante.

Cascaillou

Document *Au pied du mur* Édition Eyrolles

Recettes d'ici...

Soupe de potiron

Pour que votre soupe de potiron soit savoureuse, il faut faire cuire la chair détaillée en gros cubes dans très peu d'eau (elle en rend suffisamment) avec de fines rondelles de pommes de terre crues et un oignon émincé. Assaisonnez avec beaucoup de poivre, un peu de crème fraîche.

Jeannine POUILHE

Gâteau aux pommes

5.4.3.2.1

1^e cuisson : 25 minutes,

2^e cuisson : 15 minutes.

Ingrédients : 5 cuillères à soupe bombées de farine, 4 cuillères à soupe de sucre, 3 cuillères à soupe de lait, 2 cuillères à soupe d'huile, 1 œuf, 1 pincée de sel, ½ paquet de levure Alsacienne et 2 belles pommes.

Pour la crème : 80 grammes de beurre, 100 grammes de sucre et 1 œuf.

Dans un saladier mélangez bien farine, sucre, levure et sel. Ajoutez ensuite le lait et l'huile, travaillez au fouet puis versez dans un moule à manqué, de 22 ou 24 centimètres, largement beurré et fariné. Couvrez de minces tranches de pommes en les faisant se chevaucher et glissez au four moyen thermostat 4 (ou 180°C).

Préparez alors la crème, faites fondre le beurre et ajoutez-lui le sucre et l'œuf.

Au bout de 25 minutes, quand le gâteau commence à lever et à dorer, arrosez-le de la crème et terminez la cuisson pendant 15 minutes.

Au sortir du four posez un large couvercle sur le gâteau. La vapeur, en se dégageant, décollera le gâteau.

Anne-Marie SCHMAUCH

Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

Proposé par Bernard CHERY

« *Le Roi est le maître,
il peut attendre tant qu'il lui plaira.* »

On raconte que Louis XIV dit un jour ; « *J'ai failli attendre !* » Mais il n'a pas été précisé en quelles circonstances il avait été amené à le dire. Ces paroles ont sans doute été mises dans sa bouche pour caractériser, par une niaiserie, le despotisme du plus hautain des souverains. D'après les biographes de LULLY (1633-1687) il n'est pas prouvé que le Roi Soleil ait failli attendre. Par contre, il est certain qu'un jour il a vraiment été amené à patienter. Louis XIV avait coutume, dans sa jeunesse, de figurer dans les ballets que l'on donnait à la cour. Or une fois, dans son empressement juvénile, il arriva sur les lieux d'un divertissement avant que les préparatifs soient totalement terminés. Des valets de pied furent dépêchés, mais en vain, auprès de LULLY, pour qu'il se hâte. Le jeune roi s'impatienta et fit même dire que si l'on ne commençait pas sans plus tarder, il ne pouvait plus attendre. LULLY, qui avait avant tout le goût de bien faire ce qu'il devait réaliser, lui fit répondre sans se décontenancer : « *Le Roi est le maître, il peut attendre tant qu'il lui plaira.* » LULLY se signala à maintes reprises par la hardiesse de ses réponses et cela ne nuisit pourtant pas à sa carrière à la cour. Ainsi, lorsqu'il postula pour le brevet de secrétaire du roi, LOUVOIS crut humilier le musicien en lui disant qu'il n'avait d'autre recommandation que d'avoir fait rire.

D'après *Petites ignorances historiques et littéraires*

La virgule



Ce petit trait, courbé vers la gauche, sert à séparer les parties d'une phrase.

Voltaire, dans son livre, : *Le siècle de Louis XIV* raconte tout le mal que causa la virgule à l'école de théologie de Louvain.. Dans une bulle que leur envoya la papauté il y avait une virgule ; mise à une place ou à une autre elle condamnait ou tolérait quelques critiques. On discuta à Louvain « Où placer la virgule ? » On ne parvint pas à s'accorder. La bulle fut renvoyée à Rome en demandant « Où placer la virgule ? »

La Cour de Rome, pour toute réponse, envoya un nouvel exemplaire du texte, où il n'y avait plus de virgule.

Si j'écris : « ni blanc ni noir » je ne mets pas de virgule. Mais si mon texte s'enrichit « ni blanc, ni noir, ni gris » je mets une virgule sans même réfléchir.

J'ai questionné des gens qui écrivent, des gens qui impriment, des gens qui corrigent : ils sont tous d'accord, mais aucun d'entre eux ne m'a expliqué pourquoi.

Q'en pensez-vous, ami lecteur.

René AVARGUES

Le jeu

de Bernard CHERY
Solution en page 15

Questions de sport

1. Quel est le record de vitesse nautique ?

75 km/h – 190 km/h – 260 km/h

2. Après avoir ouvert son parachute, à quelle vitesse tombe un parachutiste ?

1 mètre par seconde – 2 m/s – 5 m/s

3. Comment nomme t-on le terrain qui accueille les skateurs ?

Un skate parc ou un skate gliss ?

Trop c'est quand même trop !

J'aime la radio et la télé. Reportages, enquêtes, informations, conférences sur des sujets variés m'attirent et me retiennent. Hélas que de pauses ! On nous les annonce courtes... mais quand une « pub » s'ajoute à une autre, quelle cascade de mots, de numéros de téléphone... Souvent aussi c'est l'extrait d'une émission qui sera diffusée demain. Agaçante publicité !

Songer que sans elle mes taxes d'auditeur augmenteraient ne me console pas toujours... Trop c'est quand même trop !

R. A.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Octobre

- ▶ **Mardi 3** - Ouverture du garage automobile (voir article p. 7)
- ▶ **Samedi 14** - Sortie nature (Conservatoire de l'Estuaire). L'homme et les paysages estuariens avec Bernard Belair (renseignements 05 57 42 80 96)
- ▶ **Samedi 14 Dimanche 15** - Biathlon des vignes (course et tir à l'arc) à Mombrier
- ▶ **Dimanche 22** - Journée verte d'automne (Culture et Loisirs)
- ▶ **Samedi 28** - Halloween - 15 h à l'école primaire de Gauriac - Concours de dessins, goûter, **petit tour dans la commune pour récolter des bonbons** (Écho des parents).

Novembre

- ▶ **Jeu 2** - Ecole de VTT Reprise des activités (voir article p. 13)
- ▶ **Vendredi 11** - Cérémonie au Monument aux morts à 11h30
- ▶ **Dimanche 26** - Foire de la Ste Catherine à Blaye

Décembre

- ▶ **Dimanche 3** - Marché de Noël de 10h à 18h au gymnase (Culture et Loisirs)
- ▶ **Samedi 9, dimanche 10** - Livres en Citadelle à Blaye (Couvent des Minimes - Liverneuf - Poudrière)
- ▶ **Dimanche 10** - Noël des écoles à la salle des fêtes de Comps. Spectacle surprise, remise des cadeaux par le père Noël, goûter (Écho des parents).
- ▶ **Dimanche 18** - Fête des Moulins - Journée nationale (pique-nique géant) au moulin de Lansac (à confirmer)

Anniversaires de mariage

1 an Coton	11 ans Corail	21 ans Opale	31 ans Basane	46 ans Lavande
2 ans Cuir	12 ans Soie	22 ans Bronze	32 ans Cuivre	47 ans Cachemire
3 ans Froment	13 ans Muguet	23 ans Béryl	33 ans Porphyre	48 ans Améthyste
4 ans Cire	14 ans Plomb	24 ans Satin	34 ans Ambre	49 ans Cèdre
5 ans Bois	15 ans Cristal	25 ans Argent	35 ans Rubis	
6 ans Chypre	16 ans Saphir	26 ans Jade	36 ans Mousseline	50 ans Or
7 ans Laine	17 ans Rose	27 ans Acajou	37 ans Papier	
8 ans Coquelicot	18 ans Turquoise	28 ans Nickel	38 ans Mercure	60 ans Diamant
9 ans Faïence	19 ans Cretonne	29 ans Velours	39 ans Crêpe	
10 ans Étain	20 ans Porcelaine	30 ans Perle	40 ans Émeraude	70 ans Platine
			41 ans Fer	
			42 ans Nacre	75 ans Albâtre
			43 ans Flanelle	
			44 ans Topaze	80 ans Chêne
			45 ans Vermeil	

Être à l'heure !

Le 29 octobre prochain, nous passons à l'heure d'hiver. À trois heures du matin il sera deux heures. Vous devrez donc retarder vos horloges d'une heure. C'est l'occasion de regarder en arrière et de se demander ce que signifie « Être à l'heure ».

Évidemment cela ne concerne pas uniquement notre village... Et pourtant...

En France, avant le 15 mars 1891, il y a donc à peine 115 ans, chaque ville avait son heure. Midi à Paris, c'était midi vingt à Nice et à Brest midi moins vingt. Et cela était tout à fait conforme à la position du Soleil¹, mais malheureusement peu pratique à l'heure où les chemins de fer commençaient à rapprocher les villes. On décida donc que toute la France serait à l'heure de Paris. Mais ce ne fut pas sans mal. Des députés crièrent au scandale... Le gouvernement faillit être renversé...

Le temps passe.

Le 11 mars 1911, la France abandonne le méridien de Paris pour s'aligner sur celui de Greenwich². À nouveau jaillirent mille protestations... toutes les pendules furent retardées de 9 minutes et vingt secondes. On voulut même que ce méridien s'appelât « méridien d'Argentan », ville française la plus proche de son passage sur notre territoire.

En 1912 on adopta enfin la découpe des heures de 0 à 24. On put dire quatorze heures au lieu de deux heures de l'après midi et dix neuf heures au lieu de sept heures du soir. 94 ans déjà... Mais les vieilles habitudes sont toujours là, bien vivantes.

René AVARGUES

¹ C'est l'heure solaire indiquée par les cadrans solaires. En effet, le Soleil se lève à Nice 40 minutes avant de se lever à Brest, qui est plus à l'ouest (NDLR).

² C'est l'heure GMT pour "Greenwich Mean Time" ou Temps Moyen de Greenwich (NDLR).

³ L'Espagne est à la même heure que Paris mais le Portugal est à l'heure GMT.



Et l'heure d'été

L'heure d'été consiste à ajouter 60 minutes à l'heure légale au cours de la période estivale (de fin mars à fin octobre).

C'est en 1916 que l'heure d'été est adoptée pour la première fois en France comme dans d'autres pays européens, déjà pour des raisons d'économie d'énergie. Il s'agissait alors, pendant la belle saison, d'avancer les pendules d'une heure par rapport à l'heure de Greenwich (GMT + 1 heure).

Pendant l'Occupation, la zone libre demeurait à l'heure française alors que la zone occupée était à l'heure de Berlin, « l'heure allemande ».

Le décret du 14 août 1945 supprime les changements d'heure et fixe l'heure légale française à GMT + 1 heure. On ne changeait plus d'heure mais on restait toute l'année à l'ancienne heure d'été. Depuis cette époque, quand nous allons à Londres, qui est à l'heure GMT, nous retardons nos montres d'une heure. Par contre si nous nous rendons à Rome ou Budapest, situées à l'est de Paris, nous ne changeons pas d'heure.

L'heure d'été est à nouveau instituée en France en 1975 suite au choc pétrolier de 1974 avec l'objectif, encore, d'effectuer des économies d'énergie en réduisant les besoins d'éclairage. Elle a ensuite été introduite dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne au début des années 1980. Depuis 1998 le passage à l'heure d'été est harmonisé dans l'U.E. pour faciliter les transports, les communications et les échanges. Il intervient le **dernier dimanche de mars** à 2 heures du matin et le passage à l'heure d'hiver intervient le **dernier dimanche d'octobre** à 3 heures du matin.

En France, l'avance hivernale d'une heure est conservée (GMT + 1 heure), une autre heure s'ajoutant durant le printemps et l'été, on se retrouve alors à GMT + 2 heures. Avec l'Espagne³, la France constitue donc une exception.